

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MULHOUSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS DE MULHOUSE
Conseil d'Administration du 29 septembre 2023**

10 administrateurs présents (15 en exercice, 4 procurations, 1 absent)

DELIBERATION N° 2023-46

**ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU RSA – PLIE : PROJET ET
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PAR LE FONDS SOCIAL
EUROPEEN (FSE+) - (SSI/8.2/46)**

Dans la continuité des actions d'accompagnements socioprofessionnels déjà menées, le Centre Communal d'Action Sociale de Mulhouse, en lien avec le Fonds Social Européen et la Collectivité européenne d'Alsace, souhaite poursuivre l'accompagnement des bénéficiaires du rSa. Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre de parcours individualisés avec pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires.

La mise en œuvre de ces actions s'inscrit dans le cadre de la priorité 1 de la programmation FSE+ 2021 - 2027 « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus ».

Pour rappel, ce dispositif s'adresse aux publics en difficulté sociale et/ou professionnelle qui n'ont pas un accès direct à l'emploi ou de retour à l'emploi.

L'opération est composée de deux actions :

- L'accompagnement socio professionnel rSa
- L'accompagnement socio professionnel Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Les deux référents rSa accompagnent exclusivement des bénéficiaires du rSa et le référent Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi accompagne toutes les personnes volontaires désireuses de s'inscrire dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle.

Les référents rSa et le référent Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi accompagnent les bénéficiaires sur le plan individuel (entretiens d'accompagnement individualisé) et sur le plan collectif (mise en place d'actions collectives multi partenariales).

L'accompagnement socioprofessionnel vise la levée des freins pour permettre l'accès à la formation, à l'emploi ou à la création d'entreprise.

Il s'appuie sur les potentiels et compétences de la personne pour élaborer et mettre en œuvre avec elle un projet d'insertion socioprofessionnelle.

Conformément à la délibération n°28 du 7 février 2023, le CCAS de Mulhouse a répondu à l'appel à projet « FSE+ » le 6 juillet 2023. Entretemps, la formulation des objectifs du FSE+ et ses taux de financement ont été modifiés.

Afin d'adapter la décision du Conseil d'Administration à l'appel à projet « FSE + » porté par le Fonds Social Européen dans l'objectif H « favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés » de la priorité 1, un nouveau plan de financement est proposé, intégrant le nouveau taux forfaitaire de 40% des dépenses de personnel (au réel) pour calculer les coûts restants (contre 15% précédemment).

- Plan de financement :

- Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles

Poste de dépense	Année 2023	
Dépenses directes : personnel (salaires)	107 400 €	71,43 %
Dépenses indirectes (frais de structure)	42 960 €	28,57 %
Total	150 360 €	100 %

- Tableau des ressources prévisionnelles

Financeurs	Année 2023	
FSE	85 080 €	56,58 %
CEA	65 280 €	43,42 %
Total	150 360 €	100 %

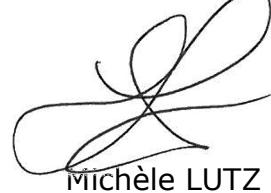
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- approuve le projet et le nouveau plan de financement relative à la candidature du CCAS à l'appel à projet « FSE + » porté par le Fonds Social Européen,
- autorise Madame le Vice-Président à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME

Madame le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michèle LUTZ".

Michèle LUTZ